

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2483

17 novembre 2010

SOMMAIRE

A & A Company S.A.	119164	FoamCo 3	119174
CEF (W) SA	119167	FoamCo 4	119175
Corisa S.A.	119160	Foxworth Finance S.A.	119177
Corisa S.A.	119160	Framed A.G.	119177
Cosilux	119160	Funis Luxembourg B.V.	119175
Dafisa Holding S.A.	119165	Future Group Investments Fund (SCA) SI- CAV SIF	119138
DIAC Holdings Sàrl	119161	Geplux S.à.r.l.	119182
Digital Funds	119174	Gios S.A.	119182
DJE Lux Sicav	119176	GLL RESF Holding Alpha	119182
Ech 2 S.à r.l.	119161	Global Investment Company S.A.	119183
Ech Finco S.à r.l.	119161	GLOBAL TRADE COMPANY S.A.	119183
EDEN LogCenter International S.à r.l. ..	119168	Goma-Fin S.A.	119184
ElySION Braunschweig S.à r.l.	119164	Good-Bye S.A.	119182
ElySION Dessau S.à r.l.	119166	GP S.à r.l.	119183
ElySION Kappeln S.à r.l.	119166	HD Luxembourg Finance S.à r.l.	119184
EMERGENCE HOLDING Spf S.A.	119168	Hermes Finance AG	119166
Energy Optics S.A.	119167	Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l.	119184
EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	119167	Jaccl S.A.	119177
Equitherm S.à.r.l.	119170	KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	119178
Espace Invest S.à r.l.	119172	Lavfin S.A.	119181
Eufina S.A.	119172	Matimacael S.à r.l.	119183
Euresa Holding S.A.	119173	Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l.	119162
Euro Mall Ventures S.à r.l.	119167	Nexum	119161
Exenta S.A.	119173	OBye Holding S.A.	119182
Fabco S.A.	119160	Poseidon International S.A.	119172
Fanopi S.A.	119176	Prologis Italy XIII S.à r.l.	119170
Finarom S.A.	119176	Prologis Italy XII S.à r.l.	119162
Finlav International S.A.	119176	Sierra International S.A.	119169
Fita Investments S.à r.l.	119177	Steinfort Capital Growth SICAV-SIF	119175
FoamCo	119173	Thibarin Invest S.A.	119168
FoamCo	119173		
FoamCo 1	119173		
FoamCo 2	119174		

Future Group Investments Fund (SCA) SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 155.941.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the 24th day of September,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

I. Future Group Investments, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152094, here represented by Mr. Aurélien Favier, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dubai on 20 September 2010.

II. Future Management Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87501, here represented by Ms Emilie Viard, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dubai on 20 September 2010.

The said proxies, after having been initialled and signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

Title I. Form and Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Form and Name. There exists among the general partner, “associé gérant commandité” (the General Partner) and the limited partners, “actionnaires commanditaires” (the Limited Shareholders and together with the General Partner, the Shareholders), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (“société en commandite par actions”) organised as a “société d’investissement à capital variable” qualifying as a “fonds d’investissement spécialisé” under the name of “FUTURE GROUP INVESTMENTS FUND (SCA) SICAV SIF” (hereafter the Fund), governed by the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Law) and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2. 1. The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2. 2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and any corporation, company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity, including an individual (each a Person) abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3. 1. The Fund is established for an unlimited duration.

3. 2. The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3. 3. The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF).

3. 4. The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund’s activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Art. 22 au-dessous.

3. 5. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 4. Corporate object.

4. 1. The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders with the results of the management of its assets.

4. 2. The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Title II. Share capital - Shares - Compartments

Art. 5. Share Capital.

5. 1. The share capital of the Fund shall be represented by management shares held by the General Partner and ordinary shares held by the Shareholders (collectively the Shares and individually a Share) and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in Article 5. 3 au-dessous.

5. 2. The initial share capital of the Fund amounts to forty thousand United States dollars (USD 40,000) forty thousand United States dollars (USD 40,000).

5. 3. The minimum capital of the Fund shall be the equivalent in United States dollars of EUR 1,250,000, which must be reached within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

Art. 6. Compartments.

6. 1. The Fund is composed of one or more compartments (collectively the Compartments and individually a Compartment), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of which constitutes a distinct pool of assets, managed for the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Compartment. A first Compartment is formed upon the establishment of the Fund. The name of each Compartment shall comprise the name of the Fund, followed by a special denomination determined at the discretion of the General Partner.

6. 2. The General Partner may, at any time, establish additional Compartments and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the issuing document and, as the case may be, the relevant compartment supplement (each a Compartment Supplement) of the Fund, as amended and updated from time to time (the issuing document including the relevant Compartment Supplement being the Issuing Document).

6. 3. The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of a given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 7. Classes of Shares. The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Compartment, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, and/or fee and cost features, as fully described in the relevant Compartment Supplement.

Art. 8. Form of Shares.

8. 1. The Fund will issue Shares in registered form only.

8. 2. All issued Shares of the Fund will be registered in the Share register which will be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner, his residence or elected domicile as indicated, the number of registered Shares held and the amount paid up on each Share.

8. 3. The inscription of the Shareholder's name in the register evidences his right of ownership. The Fund will normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

8. 4. Shareholders will provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent.

8. 5. In the event that a Shareholder does not provide an address, the General Partner may permit a notice to this effect to be entered into the register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the General Partner from time to time, until another address is provided. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register by means of a written notification to the General Partner.

8. 6. The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all Persons claiming a right to such Share must appoint a sole agent to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares until such agent has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one Person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

8. 7. The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable full Shares on a pro rata basis.

8. 8. Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer only.

Art. 9. Issue and Subscription of Shares.

9. 1. Unless otherwise provided for the 2007 Law, the Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-informed Investor).

9. 2. The compliance of each subscriber for Shares with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner and other Persons who take part in the management of the Fund.

9. 3. Investors wishing to subscribe for Shares in a Compartment shall execute subscription documents. Investors thus subscribe for Shares or commit themselves to subscribing for Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set out in the Issuing Document, including each relevant Compartment Supplement.

9. 4. The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional fully or partly-paid Shares in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Compartment entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Compartment.

9. 5. Shares may be designated in series each of them corresponding respectively to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Compartment Supplements. The Shares of each series within one Class will have the same characteristics as the Shares of each other series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

9. 6. Shares have no par value.

9. 7. The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Issuing Document and/or the relevant Compartment Supplement.

9. 8. The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Compartment Supplement.

9. 9. Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Compartment Supplement.

9. 10. The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set out in Luxembourg law.

9. 11. If an investor or Shareholder does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Compartment Supplement, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in the relevant Compartment Supplement.

9. 12. The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to issue the Shares.

Art. 10. Transfer of Shares.

10. 1. Shares are freely transferable between Well-Informed Investors each time subject to the prior written approval of the General Partner, which may not be unreasonably withheld, and may be subject to such other transfer conditions as set out in the relevant Compartment Supplement.

10. 2. Any transfer of Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by Persons holding suitable powers of attorney to act.

Art. 11. Redemption of Shares.

11. 1. Redemption of Shares can be requested by a Shareholder in accordance with the conditions set out in the Issuing Document and may be subject to such other conditions as set out in the relevant Compartment Supplement.

11. 2. The General Partner may, upon serving a redemption notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at a price and on the conditions set out in the Issuing Document and the relevant Compartment Supplement in the event that the relevant Shareholder ceases to qualify as a Well-Informed Investor or in any other circumstances as described in the relevant Compartment Supplement.

11. 3. No redemption of Shares may be made as a result of which the capital of the Fund would fall below the minimum capital amount required by the 2007 Law.

Art. 12. Conversion of Shares. The conversion of Shares in a given Compartment into Shares of another Compartment or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Compartment or of another Compartment may be authorised on a Compartment by Compartment basis as well as on a Class by Class basis as set out in the relevant Compartment Supplement. The conversion of Shares will occur on the conditions set out in the Issuing Document and the relevant Compartment Supplement.

Title III. Net asset value

Art. 13. Calculation of the Net Asset Value.

13. 1. The net asset value per Share of each Class within each Compartment (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on the last day of the financial year of the Fund and on such other days as determined from time to time by the General Partner as set out in the relevant Compartment Supplement (the Valuation Day), by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The value of the net assets of each Compartment is equal to the difference between the value of the Compartment's assets and its liabilities. The NAV is calculated on a Class by Class and series by series basis (if applicable). The NAV is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.

13. 2. The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all the Compartments.

13. 3. The assets of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all cash on hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
3. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
5. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
6. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
7. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and
8. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

13. 4. The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;
2. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the Valuation Day and where a price spread exists, the mid price will be used;
3. investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official NAV known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;
4. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers and where a price spread exists, the mid price will be used; and
5. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day (as defined below). If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13. 5. The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

13. 6. In determining the amount of such liabilities the General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of its management fee, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with General Partner meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Issuing Document, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the estimated value of the Fund, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', General Partner and committee meetings (if any), all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

13. 7. The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Fund to the relevant Compartment;

2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

4. upon the record date for determination of the Person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the NAV of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

13. 8. For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of the Fund to be redeemed hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

2. Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Compartment is calculated shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day; and

4. where on any valuation time the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

13. 9. The reference currency of the Fund is the United States dollars (USD). Each Compartment may have a different reference currency. The NAV of each Compartment's Shares is expressed in the reference currency of the respective Compartment and within each Compartment the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the respective Class, as further described in the relevant Compartment Supplement.

13. 10. For the purpose of determining the NAV of the Fund, the net assets attributable to a given Compartment (or Class, if applicable) will, if not denominated in the base currency of the Fund, be converted into the base currency of the Fund. All accounting gains, losses, income or expenditure as well as movements in cash relating to the use of foreign

exchange hedging for a given Compartment (or Class, if applicable) will be attributed entirely to the given Compartment (or Class, if applicable) that the hedging was entered into on behalf of and will not be attributed to any other Compartment (or Class, if applicable). Net assets expressed in a currency other than the reference currency of the Fund shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13. 11. The General Partner has adopted a policy of valuing the assets and liabilities of the Fund and each Compartment at fair value (*juste valeur*) based on valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations determined by the General Partner on a Compartment by Compartment basis, unless otherwise provided for in these Articles. The General Partner, in its absolute discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value (*juste valeur*) of any asset of the Fund and/or a given Compartment.

13. 12. Assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13. 13. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by General Partner or by any bank, company or other organisation which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the NAV, shall be final and binding on the Fund and on its present, past or future Shareholders. If, since the time of determination of the NAV, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the assets and/or liabilities of the Fund or a given Compartment are dealt in or quoted, or if events or new information is brought to the knowledge of the General Partner which imply that a portion or a substantial portion of the Fund's assets should be revalued, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such case, the General Partner may use some other method of valuation, if it considers that such valuation better reflects the fair value.

Art. 14. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share and of the issue, Redemption and Conversion of Shares.

14. 1. The valuation of the assets of each Compartment and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, at least annually on the Valuation Day which should correspond to the last day of the financial year of the Fund and on such other days as determined from time to time by the General Partner and set out in the relevant Compartment Supplement.

14. 2. The General Partner or the agent appointed by the General Partner may temporarily suspend the determination of the NAV per Share and per Class of any Compartment and the issue, redemption and conversion of Shares in respect of a given Compartment or a given Class within such Compartment if:

1. as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets of the relevant Compartment cannot be effected at normal rates of exchange;

2. during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to the relevant Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to the relevant Compartment quoted thereon;

3. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to the relevant Compartment would be impracticable or would not be reasonable;

4. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the relevant Compartment or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to the relevant Compartment;

5. when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to the relevant Compartment cannot promptly or accurately be ascertained;

6. during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of the relevant Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares of the relevant Compartment cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange;

7. when there exists in the opinion of the General Partner a state of affairs where disposal of the Fund's assets, or the determination of the NAV of the Shares of the relevant Compartment, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming Shareholders of the relevant Compartment; or

8. a decision is made to liquidate and dissolve the Fund or the relevant Compartment.

14. 3. In case of suspension of the calculation of the NAV, each subscription, redemption or conversion request that should have been made on the basis of the NAV concerned by the suspension will be suspended. Subscription, redemption

and conversion requests, during such a suspension, may be revoked by registered letter sent to the General Partner or its appointed agents. Revocation will only have effect upon receipt by the General Partner or its appointed agents of the revocation.

14. 4. No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension.

14. 5. All Shareholders will be notified as soon as practically feasible of any suspension of calculation of the NAV, or of any reinstatement following a suspension thereof and all reasonable steps will be taken to bring any suspension to an end as soon as possible.

Title IV. Administration

Art. 15. Management.

15. 1. The Fund shall be managed by Future Group Investments, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152094, which shall be the managing general partner (associé-gérant-commandité) of the Fund and which shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings.

15. 2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

15. 3. The General Partner may be removed from its capacity as managing general partner by Shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Shares issued and outstanding, on the occurrence of the following events, as determined by an arbitrator or a competent court in a final decision:

(a) any action by the General Partner, or any Person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which constitutes a fraud; or

(b) the General Partner, or any Person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Articles or the Issuing Document which is not remedied within sixty (60) days after notification to the General Partner.

Art. 16. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other Persons to whom authority has been delegated by the General Partner as the General Partner may determine in its discretion.

Art. 17. Delegation of powers.

17. 1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

17. 2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external Persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 18. Investment policies and Restrictions.

18. 1. The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document and each Compartment Supplement, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set out by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

18. 2. The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 19. Conflict of interests.

19. 1. No contract or other transaction between the Fund and any other Person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the board of managers or officers of the General Partner is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other Person. Any member of the board of managers or officer of the General Partner who serves as a manager, director, associate, officer or employee of any Person, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall, by reason of such affiliation with such other Person be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19. 2. In the event that any member of the board of managers or officer of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such member of the board of managers or officer of the General Partner shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such member's interest or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

19. 3. The term “conflict of interest” referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the custodian, the administrative agent, the placement agents, distributors or any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its absolute discretion.

Art. 20. Indemnification.

20. 1. The Fund will indemnify each member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, including any of their officers and heirs, executors and administrators (each an Indemnified Person) against expenses reasonably incurred by them in connection with any legal action, suit proceeding or other action to which they may be made a party to or reasonably expect to be made a party to by reason of them being or having been a member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, including any of their officers and heirs, executors and administrators, or, at the request of the Fund, being or having been a member of any other entity in or of which the Fund or a Compartment is an investor or creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except, in each case, in relation to matters in respect of which they may be finally declared to be liable for wilful misconduct, bad faith or gross negligence. In the event of a settlement, indemnification will be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the act or omission of the Indemnified Person did not comprise wilful misconduct, bad faith or gross negligence. The indemnification will be provided only where such Indemnified Person has acted pursuant to the receipt of proper instructions and within the terms and conditions of any contractual agreement in full force and in effect between the Indemnified Person and the Fund. The foregoing right of indemnification will not exclude other rights to which the Indemnified Person may be entitled.

20. 2. The General Partner may decide that an Indemnified Person seeking indemnification pursuant to this article shall, upon reasonable request, be advanced by the Fund, expenses (including legal fees and costs) reasonably incurred by such Indemnified Person in defence of any proceeding against such Indemnified Person prior to the final disposition thereof; provided that such Indemnified Person has agreed in writing to repay such amount to the Fund within a period of time of the date it is ultimately determined that such Indemnified Person is not entitled to be indemnified as authorised in this article.

20. 3. The foregoing right of indemnification will not exclude other rights to which the Indemnified Person may be entitled may be entitled.

Title V. General meetings of shareholders

Art. 21. Powers and Voting rights.

21. 1. Any regularly constituted meeting of Shareholders (each a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

21. 2. Each Share of any Class and in any Compartment entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting.

Art. 22. Convening and Participation.

22. 1. The annual General Meeting is held every year at the Fund’s registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the 2nd Monday of the month of May at 10:00 am (Luxembourg time) unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day.

22. 2. The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

22. 3. A General Meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting out the agenda and sent to the Shareholders, to their address indicated in the register of Shareholders, by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

22. 4. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of the meeting.

22. 5. Shareholders representing one tenth (1/10) of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

22. 6. A Shareholder may grant a written power of attorney to another Person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

22. 7. Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

22. 8. Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

Art. 23. Quorum and Majority rules.

23. 1. Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

23. 2. The General Meeting may amend the Articles only if at least half (1/2) of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in two (2) Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At each such General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

23. 3. In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner must abstain from voting and thus holds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

23. 4. The nationality of the Fund and the subscription commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 24. Bureau and Minutes.

24. 1. All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised Person designated by the General Partner.

24. 2. The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

Art. 25. General Meetings of Compartment(s).

25. 1. The General Partner may at any time convene a General Meeting of one or several specific Compartments in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment(s).

25. 2. Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the General Meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Compartment(s).

Title VI. Accounts - Distributions**Art. 26. Accounting year and Accounts.**

26. 1. The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year. The first accounting year will commence on the date of these Articles and end on 31 December 2010.

26. 2. Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

26. 3. The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

Art. 27. Reference currency. The Fund shall prepare consolidated accounts in United States dollars. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in United States dollars, be converted into United States dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

Art. 28. Auditor.

28. 1. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé»).

28. 2. The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 29. Distributions.

29. 1. The annual General Meeting shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Issuing Document and in particular as set out in each Compartment Supplement.

29. 2. The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, in particular, as set out in the relevant Compartment Supplement.

29. 3. Distributions shall be paid in United States dollars or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

29. 4. No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Art. 5. 3 au-dessus.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 30. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

30. 1. The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the relevant Compartment Supplement. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Compartment Supplement.

30. 2. The General Partner may also decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. All Shareholders of the relevant Compartment will be notified by the General Partner of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

30. 3. In the same circumstances as provided above or if it believes that it is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartment, the General Partner may decide to terminate one Compartment by contributing its assets and liabilities into another existing or new Compartment or into another existing or new collective investment scheme or an assimilated entity. The General Partner may also organise the amalgamation of two or more Compartments into an existing or a new Compartment. The General Partner may also organise the amalgamation of two or more Classes of Shares within a Compartment. Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who expressly consent to such amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment shall instead be taken at a General Meeting of the relevant Compartment. In such an event, the General Meeting of the Compartment shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding fifty per cent (50%) of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one (1) month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place. Unless otherwise provided for in the relevant Compartment Supplement, any Shareholder of the Compartment concerned may request the redemption of his Shares in that Compartment in the conditions provided for in the Issuing Document and the relevant Compartment Supplement.

30. 4. As soon as the decision to liquidate or merge a Compartment is taken, the issue of Shares in such Compartment is prohibited and shall be deemed void.

30. 5. Each Compartment may be separately dissolved without impacting any other Compartment. The dissolution of the last Compartment causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 31. Dissolution and Liquidation of the Fund.

31. 1. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Compartment.

31. 2. Whenever the share capital falls below two thirds (2/3) of the minimum capital indicated in Art. 5. 3 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding fifty per cent (50%) of the Shares represented at such General Meeting.

31. 3. Whenever the share capital falls below one quarter (1/4) of the minimum capital indicated in Art. 5. 3 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding twenty-five per cent (25%) of the Shares represented at such General Meeting.

31. 4. Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Art. 31. 2 au-dessus or 31. 3 au-dessus, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds (2/3) or one quarter (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

31. 5. In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

Art. 32. Liquidation proceeds.

32. 1. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidator to the Shareholders of the relevant Compartment in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Compartment as referred to under Art. 29 above.

32. 2. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg «Caisse de Consignation».

Art. 33. Consolidation/splitting of Shares.

33. 1. The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment within a given Share Class. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares of the relevant Compartment present or represented.

Title VIII. General

Art. 34. Amendments to these Articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum and majority requirements as set out under Article 23 above and in accordance with the 1915 Law.

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on 31 December 2010.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2011.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the following Shares of the compartment FUTURE GROUP INVESTMENTS FUND (SCA) SICAV SIF - FUTURE LIQUIDITY FUND as follows:

1. Future Group Investments, prenamed and represented as stated here-above	1 management Share 1 ordinary Share
2. Future Management Holdings S.A., prenamed and represented as stated here-above	<u>38 ordinary Shares</u>
Total:	40 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of forty thousand United States dollar (USD 40,000) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred euros (EUR 2,300.-).

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital of the Fund and considering themselves as having been duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole resolution

The registered office of the Fund is set at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 24^{ème} jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Future Group Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152094, ici représentée par Mr. Aurélien Favier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dubaï le 20 septembre 2010.

2. Future Management Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B87501, ici représentée par Mlle Emile Viard, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dubaï le 20 septembre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er} . Forme et Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il existe entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise organisée comme société d'investissement à capital variable qualifiant comme fonds d'investissement spécialisé dénommée «FUTURE GROUP INVESTMENTS FUND (SCA) SICAV-SIF» (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (la Loi de 2007) et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg-ville par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements ou développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements ou développements sont de nature à compromettre les activités normales du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et toute société, trust, association, succession, association non constituée, ou toute autre entité juridique, incluant une personne (chacune une Personne) se trouvant à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissout par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3. Le Fonds ne prendra pas fin dans l'hypothèse de la démission, de la révocation, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF).

3.4. Le gérant intérimaire prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui prendra la décision de maintenir ou non le Fonds en activité, et en cas de décision de maintenir les activités du Fonds, nommera un gérant de remplacement. Le gérant intérimaire devra, dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Actionnaires conformément aux procédures décrites à l'article 22 ci-dessous.

3.5. Le gérant intérimaire ne répondra que de l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toute transaction qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Compartiment

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par des actions de commandité détenues par l' Associé Commandité et par des actions ordinaires détenues par les Actionnaires (collectivement les Actions et individuellement une Action) et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds telle que défini à l'article 5.3 ci-dessous.

5.2. Le capital social initial du Fonds est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000) divisé en une (1) Action de commandité et trente-neuf (39) Actions ordinaires sans valeur nominale.

5.3. Le capital social minimum du Fonds doit être l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) et doit être atteint dans un délai de douze (12) mois suivant la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Compartiments.

6.1. Le Fonds est composé d'un ou plusieurs compartiment(s) (collectivement les Compartiments et individuellement un Compartiment), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Compartiment. Un premier Compartiment est créé lors de la constitution du Fonds. Le nom de chaque Compartiment comprendra le nom du Fonds, suivi de la dénomination spéciale que l'Associé Commandité déterminera à sa seule discrétion.

6.2. L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Compartiments et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, la politique, la stratégie et/ou les restrictions d'investissement, la structure spécifique des frais, la devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le document d'émission et, le cas échéant, le supplément du compartiment en question (chacun, le Supplément du Compartiment) du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le document d'émission incluant le Supplément d'un Compartiment spécifique étant le Document d'Emission).

6.3. Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Compartiment. Entre Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

Art. 7. Classes d'Actions. L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Compartiment, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne notamment les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, tels que décrits précisément dans le Supplément du Compartiment s'y rapportant.

Art. 8. Forme des Actions.

8.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

8.2. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions nominatives détenu et le montant libéré sur chaque Action.

8.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre établira son droit de propriété. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande.

8.4. Les Actionnaires fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées.

8.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, l'Associé Commandité peut en faire mention au registre et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par l'Associé Commandité de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre par notification écrite envoyée à l'Associé Commandité.

8.6. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est contestée, toutes les Personnes invoquant un droit sur cette Action devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Associé Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ces Actions jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une Personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

8.7. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets des Actions.

8.8. Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire uniquement.

Art. 9. Emission et Souscription des Actions.

9.1. Sauf en cas de disposition contraire de la Loi de 2007, les Actions sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun, un Investisseur Averti).

9.2. Le respect par chaque investisseur souscrivant à des Actions du statut d'Investisseur Averti sera vérifié par l'Associé Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité et aux autres Personnes prenant part à la gestion du Fonds.

9.3. Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Compartiment devront signer les documents de souscription. Les investisseurs souscrivent donc à des Actions ou s'engagent à souscrire à des Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Document d'Emission, incluant le Supplément du Compartiment en question.

9.4. L'Associé Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires totalement ou partiellement payées de toute Classe et de tout Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un

Compartiment spécifique, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Compartiment.

9.5. Les Actions peuvent être désignées par série, chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, tel que prévu pour chaque Classe dans les Suppléments des Compartiments y afférent. Les Actions de chaque série d'une Classe auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

9.6. Les Actions seront sans valeur nominale.

9.7. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera concernée) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Compartiment spécifique et a le droit de le supprimer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Document d'Emission et/ou le Supplément du Compartiment concerné.

9.8. Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans le Supplément du Compartiment concerné.

9.9. Les Actions seront émises uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l'Associé Commandité dans le Supplément du Compartiment concerné.

9.10. L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'un apport en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

9.11. Si un investisseur ou Actionnaire ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans le Supplément du Compartiment concerné, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences décrites dans le Supplément du Compartiment concerné.

9.12. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement du prix d'émission des Actions et d'émettre les Actions.

Art. 10. Cession des Actions.

10.1. Les Actions sont librement cessibles entre Investisseurs Avertis sous réserve, à chaque fois, du consentement préalable écrit de l'Associé Commandité, lequel ne peut être déraisonnablement être refusé, et sous réserve des autres conditions à la cession fixées dans le Supplément du Compartiment concerné.

10.2. Tout transfert d'Actions sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les Personnes détenant des procurations valables pour agir.

Art. 11. Rachat d'Actions.

11.1. Le rachat d'Actions peut être demandé à l'initiative d'un Actionnaire conformément aux conditions décrites dans le Document d'Emission et sous réserve des autres conditions établies dans le Supplément du Compartiment concerné.

11.2. L'Associé Commandité peut, en envoyant une notification de rachat, décider de racheter les Actions d'un Actionnaire et cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds à un prix et aux conditions déterminées conformément au Document d'Emission et dans le Supplément du Compartiment concerné au cas où l'Actionnaire concerné cesse de qualifier comme Investisseur Averti ou dans toutes autres circonstances décrites dans le Supplément du Compartiment concerné.

11.3. Aucun rachat d'Actions ne peut être effectué qui réduirait le capital du Fonds à un montant inférieur au capital minimum requis par la Loi de 2007.

Art. 12. Conversion des Actions. La conversion des Actions d'un Compartiment donné en Actions d'un autre Compartiment ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou de Compartiments différents peut être autorisée Compartiment par Compartiment, ainsi que Classe par Classe, tel que décrit dans le Supplément du Compartiment concerné. La conversion des Actions aura lieu aux conditions prévues dans le Document d'Emission et le Supplément du Compartiment concerné.

Titre III. Valeur nette d'inventaire

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1. La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe au sein d'un Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est obtenue en divisant le total des actifs nets attribuables à chaque Classe d'Action au sein de ce Compartiment, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée de la part du passif de cette Classe, au dernier jour de l'exercice social du Fonds et tout autre jour tel que déterminé de temps à autre par l'Associé Commandité tel que prévu dans le Supplément du Compartiment concerné (le Jour d'Évaluation), par le nombre total d'Actions de la Classe concernée au sein du Compartiment. La valeur des actifs nets de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur des actifs et du

passif de ce Compartiment. La VNI est calculée Classe par Classe et série par série (le cas échéant). La valeur de la VNI est calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut désigner.

13.2. Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

13.3. Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Compartiment:

1. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
2. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);
3. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;
4. tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
5. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;
6. les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;
7. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et
8. tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

13.4. La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;
2. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la Date d'Évaluation et là où un écart de cours existe, le prix moyen sera utilisé.
3. les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière VNI officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Compartiment concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé Commandité sur la base de la juste valeur. Les investissements dont le prix fait l'objet de propositions et d'offres sont évalués au prix moyen, si l'Associé Commandité n'en décide pas autrement;
4. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers et là où un écart de cours existe, le prix moyen sera utilisé;
5. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Associé Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Associé Commandité soit sur base du coût pour le Compartiment, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur à la Date d'Évaluation concernée (tel que défini ci-dessous). Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Associé Commandité.

13.5. Les dettes du Fonds incluront, pour chaque compartiment:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliaires);
4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds, pour chaque Compartiment;
5. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'à la Date d'Évaluation, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds;
6. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis.

13.6. Pour la détermination du montant de ce passif, l'Associé Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Associé Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions de l'Associé Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Document d'Émission, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la VNI et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Associé Commandité et des comités (le cas échéant), tous impôts, taxes, droits gouvernementaux, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature régulière ou récurrente sur base d'un montant estimé sur une base annuelle ou autre.

13.7. Les actifs et passifs des différents Compartiments ou des différentes Classes seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Compartiment concerné.

2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Compartiment que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Compartiment.

3. quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Compartiment particulier ou avec une action prise en rapport avec un actif d'un Compartiment particulier, cette dette doit être attribuée au Compartiment concerné.

4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une Personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront diminués du montant de ces dividendes; et

5. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Compartiment particulier, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Compartiments en proportion de la VNI de chaque Compartiment ou d'une autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi.

13.8. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions du Fonds à racheter seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation concernée, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Fonds;

2. les Actions à émettre par le Fonds seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation concernée, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Fonds, le prix sera considéré comme une dette envers le Fonds;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Compartiment concerné est calculée devront être convertis sur la base du taux de change qui prévaut à la date d'évaluation.

4. lorsqu'à toute date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Fonds et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Fonds;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Fonds et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds;

5. sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l'Associé Commandité.

13.9. La devise de référence du Fonds est le dollar des États-Unis (USD). Chaque Compartiment peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné et au sein de chaque Compartiment, la VNI de chaque Classe est, si cela est applicable, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, ainsi qu'il l'est décrit dans le Supplément du Compartiment concerné.

13.10. Afin de déterminer la VNI du Fonds, les actifs nets imputables à un Compartiment donné (ou Classe, le cas échéant) seront, s'ils ne sont pas exprimés dans la devise de référence du Fonds, convertis dans la devise de référence du Fonds. Tous gains comptables, pertes, revenus, dépenses ainsi que mouvements en liquide liés à l'utilisation de couverture sur le marché des changes pour un Compartiment donné (ou Classe, le cas échéant) seront entièrement attribués au Compartiment donné (ou Classe, le cas échéant) au nom duquel la couverture est passée et ne seront pas attribués à un autre Compartiment (ou Classe, le cas échéant). Les actifs nets exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Fonds doivent être convertis sur la base du taux d'échange dominant le Jour d'Évaluation concerné. Si un

tel taux d'échange n'est pas disponible, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi par ou conformément aux procédures établies par l'Associé Commandité.

13.11. L'Associé Commandité a adopté une politique d'évaluation des actifs et du passif du Fonds et de chaque Compartiment à la juste valeur (fair value) basée sur des principes d'évaluation conformes aux lignes directrices sur les rapports d'évaluation déterminés Compartiment par Compartiment par l'Associé Commandité, et sauf disposition contraire des présents Statuts. L'Associé Commandité, à sa seule et absolue discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de certains actifs du Fonds et/ou d'un Compartiment donné.

13.12. Les éléments d'actif et du passif exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Compartiment seront convertis sur base du taux de change ayant cours au Jour d'Evaluation concerné. Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon les procédures fixées par l'Associé Commandité.

13.13. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Associé Commandité, ou par toute banque, société, ou autre organisme que l'Associé Commandité peut désigner dans le but de calculer la VNI, sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs. Si, depuis le moment de la détermination de la VNI, il y a eu un changement substantiel dans les cotations dans les marchés sur lesquels une portion substantielle des actifs et/ou des dettes du Fonds ou d'un Compartiment donné sont traités ou cotés, ou si des événements ou de nouvelles informations sont apportés à la connaissance de l'Associé Commandité, ce qui implique qu'une portion ou une portion substantielle des actifs du Fonds doivent être réévalués, l'Associé Commandité peut, afin de préserver les intérêts des Actionnaires, annuler la première évaluation et effectuer une seconde évaluation. En ce cas, l'Associé Commandité peut utiliser une quelconque autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur (fair value).

Art. 14. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'émission, Rachat et Conversion d'Actions.

14.1. L'évaluation des actifs de chaque Compartiment et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, au moins une fois par an au Jour d'Evaluation qui devrait correspondre au dernier jour de l'année sociale du Fonds et à tout autre moment déterminé de temps à autre par l'Associé Commandité et fixé dans le Supplément du Compartiment concerné.

14.2. L'Associé Commandité ou l'agent nommé par l'Associé Commandité peut temporairement suspendre la détermination de la VNI par Action ou par Classe de tout Compartiment, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un Compartiment donné ou d'une Classe donnée au sein d'un tel Compartiment lorsque:

1. à la suite de restrictions des échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions deviennent impossibles, ou si les acquisitions et ventes d'actifs du Compartiment concerné ne peuvent être effectuées à des taux de change normaux;

2. pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables au Compartiment concerné à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables au Compartiment concerné coté sur ces marchés;

3. pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l'Associé Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables au Compartiment concerné, malaisée ou déraisonnable;

4. durant la survenance d'une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement du Compartiment concerné ou du prix ou de la valeur actuelle sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables au Compartiment concerné;

5. pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables au Compartiment concerné ne peuvent être rapidement et précisément établis;

6. pendant toute période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions du Compartiment concerné, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions du Compartiment concerné ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis de l'Associé Commandité;

7. lorsque l'état des affaires est tel, de l'avis de l'Associé Commandité, que la disposition des actifs du Fonds, ou la détermination de la VNI des Actions ne serait pas raisonnablement réalisable ou porterait sérieusement préjudice aux Actionnaires dont les Actions du Compartiment concerné ne sont pas rachetées; ou

8. la décision est prise de liquider et de dissoudre le Fonds ou le Compartiment concerné.

14.3. En cas de suspension du calcul de la VNI, chaque requête de souscription, rachat ou conversion qui aurait dû être effectuée sur la base de la VNI concernée par la suspension, sera suspendue. Les requêtes de souscription, de rachat et de conversion, pendant une telle suspension, peuvent être révoquées par lettre recommandée envoyée à l'Associé Commandité ou les représentants qu'il aura nommés. La révocation ne prendra effet qu'à réception par l'Associé Commandité ou ses représentants de la révocation.

14.4. Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension.

14.5. Tous les Actionnaires se verront notifier aussi rapidement que possible toute suspension du calcul de la VNI, ou tout rétablissement suite à cette suspension et toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute suspension.

Titre IV. Administration

Art. 15. Gestion.

15.1. Le Fonds sera administré par Future Group Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152094, qui sera l'associé gérant commandité du Fonds et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu, avec le Fonds, de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une capacité autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales.

15.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

15.3. L'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions de d'associé gérant commandité du Fonds par un vote des Actionnaires représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) des Actions émises, lors de la survenance de l'un des événements suivants, tel qu'établie par une décision rendue en dernier ressort par un arbitre un tribunal compétent:

(i) toute action de l'Associé Commandité ou de toute Personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué toute partie de ses fonctions, qui constitue une fraude;

(ii) l'Associé Commandité, ou toute Personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué toute partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Statuts ou du Document d'Emission, à laquelle il n'a pas été remédié dans les soixante (60) jours à compter de la notification de l'Associé Commandité.

Art. 16. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres Personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 17. Délégation de pouvoir.

17.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion ou à ceux d'un Compartiment. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Associé Commandité.

17.2. L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé Commandité et/ou de Personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 18. Politiques d'investissement et Restrictions.

18.1. L'Associé Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Document d'Emission et à chaque Supplément de Compartiment, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Compartiment du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

18.2. Le Fonds peut employer, pour chaque Compartiment, les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture.

Art. 19. Conflit d'intérêts.

19.1. Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et toute autre Personne ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou directeur de l'Associé Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit dirigeant, administrateur, associé, directeur ou employé dans cette autre Personne. Tout membre du conseil d'administration ou directeur de l'Associé Commandité qui est gérant, dirigeant, associé ou employé d'une Personne avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires sera, à raison de l'affiliation avec cette autre Personne, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

19.2. Au cas où un membre du conseil d'administration ou dirigeant de l'Associé Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, ce membre du conseil d'administration ou dirigeant de l'Associé Commandité devra informer l'Associé Commandité de ce conflit d'intérêts et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette

affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra être informée de cette affaire et des intérêts du membre du conseil d'administration ou dirigeant.

19.3. Le terme «conflit d'intérêts» stipulé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles prennent part l'initiateur, le dépositaire, l'agent administratif, les agents de placement, les distributeurs ou toute autre personne, société ou entité que l'Associé Commanditaire pourra désigner de temps à autre à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation.

20.1. Le Fonds indemniserà chaque membre du conseil d'administration de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité incluant chacun de ses dirigeants et héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs (chacun, une Personne Indemnisée) contre les dépenses raisonnables encourues par eux en relation avec toute action en justice, procès ou procédure ou toute autre action dont ils peuvent devenir partie ou dont il peut raisonnablement être attendu qu'ils deviennent partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil d'administration de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité, incluant chacun de ses dirigeants et héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs ou, à la demande du Fonds, d'être ou d'avoir été un membre de toute autre entité dans laquelle le Fonds ou un Compartiment est investisseur ou créancier et de laquelle ils ne sont pas en droit d'être indemnisés, excepté dans chaque cas, en ce qui concerne des affaires pour lesquelles ils peuvent être finalement reconnus responsables pour faute volontaire, mauvaise foi ou faute lourde. Dans le cadre d'une transaction, une indemnisation sera uniquement donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par son conseil que l'action ou l'omission de la Personne Indemnisée ne comprenait pas de faute volontaire, mauvaise foi ou faute lourde. L'indemnisation sera uniquement donnée lorsque la Personne Indemnisée aura agi suite à la réception d'instructions correctes et dans les termes et conditions de tout arrangement contractuel en vigueur et effectif entre les Personnes Indemnisées et le Fonds. Le droit d'indemnisation suscitée n'exclura pas d'autres droits auxquels la Personne Indemnisée a droit.

20.2. L'Associé Commandité peut décider qu'une Personne Indemnisée cherchant à être indemnisée conformément à cet article reçoive, suite à une demande raisonnable, des avances de la part du Fonds pour les frais (comprenant les honoraires et coûts juridiques) raisonnablement encourus pour cette Personne Indemnisée dans le cadre d'une défense dans toute procédure engagée contre cette Personne Indemnisée avant la décision finale; à condition que cette Personne Indemnisée ait accepté par écrit de rembourser le Fonds de ces montants dans une période de temps à compter de la date à laquelle il s'avère finalement que la Personne Indemnisée n'a pas droit à être indemnisée dans les termes du présent article.

20.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels toute Personne Indemnisée peut prétendre.

Titre V. Assemblées générales

Art. 21. Pouvoirs et Droits de vote.

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (chacune, une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

21.2. Chaque Action de toute Classe et de tout Compartiment donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale.

Art. 22. Convocation et Participation.

22.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le second lundi du mois de mai à 10h00 (heure de Luxembourg), sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, auquel cas, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

22.2. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais et la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales du Fonds sauf disposition contraire des présents Statuts.

22.3. Une Assemblée Générale se réunira sur convocation de l'Associé Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires, par lettre recommandée au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Associé Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

22.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.5. Les Actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

22.6. Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre Personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

22.7. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les Personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

22.8. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

Art. 23. Quorum et Règles de majorité.

23.1. Sauf disposition contraire dans les lois ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

23.2. L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié (1/2) du capital social au moins est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par convocations publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux (2) journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. A chaque Assemblée Générale, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers (2/3) des votes exprimés au moins.

23.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Associé Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de véto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

23.4. La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

Art. 24. Bureau et Procès-verbal.

24.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute Personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

24.2. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

Art. 25. Assemblées Générales des Compartiment(s).

25.1. L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiments spécifiques afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Compartiment(s).

25.2. Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux Assemblées Générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) spécifique(s).

Titre VI. Comptes - Distributions

Art. 26. Exercice social et Comptes.

26.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. Le premier exercice social commencera à la date des présents Statuts et se finira le 31 décembre 2010.

26.2. Chaque année, l'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

26.3. Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 27. Devise de référence.

27.1. Le Fonds préparera des comptes consolidés en dollars des Etats-Unis. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas dénommés en dollars des Etats-Unis, convertis en dollars des Etats-Unis et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

Art. 28. Réviseur d'Entreprises.

28.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé.

28.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 29. Distributions.

29.1. L'Assemblée Générale annuelle approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles fixées par le Document d'Emission et, plus particulièrement par chacun des Suppléments des Compartiments.

29.2. L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Document d'Emission et plus particulièrement tel que prévu dans par les Suppléments de Compartiment concernés.

29.3. Les distributions seront payées en dollars des Etats-Unis ou dans la devise de référence d'un Compartiment au moment et au lieu que l'Associé Commandité désignera de temps à autre.

29.4. Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que la VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par le Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.3 ci-dessus.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 30. Terme, Liquidation et Fusion de compartiments.

30.1. Les Compartiments peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Supplément du Compartiment concerné. Lorsqu'un Compartiment est créé pour une période fixe, il prendra fin automatiquement à la date d'échéance prévue dans le Supplément du Compartiment concerné.

30.2. L'Associé Commandité peut aussi décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Compartiment peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans des circonstances relatives au Compartiment justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires du Compartiment concerné se verront notifier par l'Associé Commandité de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables aux opérations de liquidation.

30.3. Dans les mêmes circonstances que mentionnées ci-dessus ou s'il croit qu'il est dans les meilleurs intérêts des Actionnaires du Compartiment concerné, l'Associé Commandité peut décider de terminer un Compartiment en apportant ses actifs et son passif dans un autre Compartiment existant ou nouveau ou dans un organisme de placement collectif existant ou nouveau ou dans une entité assimilée. L'Associé Commandité peut également organiser la fusion de deux ou plusieurs Compartiments au sein d'un Compartiment existant ou nouveau. L'Associé Commandité peut également organiser la fusion de deux ou plusieurs Classes d'Actions au sein d'un Compartiment. Lorsque des actifs vont être apportés à un autre véhicule de placement collectif, la fusion ne liera que les Actionnaires du Compartiment concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l'Associé Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou lorsque l'Associé Commandité est d'avis que la décision doit être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment sera prise par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné et non par l'Associé Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Compartiment sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant cinquante pour cent (50%) des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un (1) mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Compartiment afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant que la liquidation ou la fusion du Compartiment n'ait lieu. A moins qu'il ne soit autrement prévu dans le Supplément du Compartiment concerné, tout Actionnaire du Compartiment concerné peut demander le rachat de ses Actions dans le Compartiment aux conditions prévues par le Document d'Emission et le Supplément du Compartiment concerné.

30.4. Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment est prise, l'émission d'Actions de ce Compartiment est interdite et sera considérée comme nulle.

30.5. Chaque Compartiment peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Compartiment. La dissolution du dernier Compartiment entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

Art. 31. Dissolution et Liquidation du Fonds.

31.1. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Compartiment existant.

31.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers (2/3) du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant cinquante pour cent (50%) des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

31.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart (1/4) du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant vingt cinq pour cent (25%) des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

31.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 31.2 ou 31.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante (40) jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers (2/3) ou au quart (1/4) du capital social minimum, le cas échéant.

31.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

Art. 32. Boni de Liquidation.

32.1. Le boni de liquidation net correspondant à chaque Compartiment sera distribué par le liquidateur aux Actionnaires du Compartiment concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de ce Compartiment tel que décrit à l'article 29 ci-dessus.

32.2. Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Art. 33. Consolidation / Division des Actions.

33.1. L'Associé Commandité peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment d'une Classe d'Actions donnée. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné à la majorité simple des Actions du Compartiment Concerné présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre VIII. Général

Art. 34. Modifications des Statuts. Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité décrites à l'article 23 ci-dessus et conformément à la Loi de 1915.

Art. 35. Loi Applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions suivantes du compartiment FUTURE GROUP INVESTMENTS FUND (SCA) SICAV SIF - FUTURE LIQUIDITY FUND, tel que suit:

1. Future Group Investments, prénommé et représenté comme dit ci-dessus	1 Action de commandité 1 Action ordinaire
2. Future Management Holdings S.A., prénommé et représenté comme dit ci-dessus . . .	38 Actions ordinaires
Total:	40 Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40,000) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille trois cents euro (EUR 2.300,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit du Fonds et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social du Fonds est établi au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ainsi, le présent acte notarial a été établi à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: A. Favier, E. Viard, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2010. Relation: RED/2010/1361. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135428/1247.

(100154867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Corisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.317.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010135948/11.

(100155955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Corisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.317.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010135949/11.

(100155956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Cosilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.274.

—
Extrait de la décision de l'associé unique prise en date du 1^{er} octobre 2010

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 35, rue Emile Barthel, L-3330 Crauthem au 59, Grand-rue, L-3394 Roeser.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010135950/12.

(100155850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Fabco S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.727.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 8 octobre 2010, que:

- les mandats d'administrateur de Madame Corinne PHILIPPE, juriste, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, de Chantal KEEREMAN, juriste, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg et de Monsieur Guy ARENDT, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010136306/20.

(100154673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.452.100,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.911.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135960/11.

(100155590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135966/11.

(100155772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Ech 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135967/11.

(100155771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Nexum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 108.369.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 02 juin 2010 à 10:00 heures

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Thomas Lifvendahl, domicilié Ingmar Bergmans Gata 2, 11434 Stockholm, Suède, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2011.

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Stefan Wigstrand, domicilié Ingmar Bergmans Gata 2, 11434 Stockholm, Suède, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2011.

L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur Carl-Fredrik Eric Högstedt, domicilié Ingmar Bergmans Gata 2, 11434 Stockholm, Suède, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2011.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ont été élus en qualité de "Réviseur d'Entreprises agréé", 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange le 13 octobre 2010.

Pour le compte de NEXUM SICAV

Citibank International ptc (Luxembourg Branch)

Flore SENDEGEYA

Référence de publication: 2010137157/21.

(100156176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 121.935.

Extrait des résolutions de l'associé unique prise le 23 septembre 2010

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg 1 Sarl, Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Renért, L-2422 Luxembourg sous le numéro B 127.250 que:

- il a été accepté la démission de David Newling, ayant son adresse professionnelle au Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie, pour l'exécution de son mandat de gérant A de la société jusqu'à ce jour;

- Il a été nommé, avec effet au 24/09/2010, en tant que nouveaux gérants A de la Société, pour une durée indéterminée, Mr Richard Liao, né le 13/10/1963 à Taipei (Taiwan) et Mr Steven Skaar, né le 21/07/1972 à Salt Lake City (USA), ayant tous deux comme adresse professionnelle 23 Hanover Square, W1S 1JB, Londres.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg 1 Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Richard Liao, en tant que gérant A de la Société;
- Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société.

Luxembourg, le 10 Octobre 2010.

Pour Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l.

Signature

Manager

Référence de publication: 2010138818/26.

(100158152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Italy XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.045.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited

liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 28 September 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy XII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 26, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 735 of July 11, 2003 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by thirty (30) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;
- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units; -the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy XII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 735 du 11 juillet 2003 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (EUR 30.000.-) représenté par trente (30) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43264. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137944/99.

(100158221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.037.

—
Extrait de la résolution prise Lors du Conseil d'Administration du 27 avril 2010

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration avec effet au 27 avril 2010 et pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolution taken at the Board of Directors held on April 27th, 2010

- Ms Noëlle PICCIONE, private employee, born on December 23th, 1974 in Amnéville, France, professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairwoman of the Board of Directors with effect April 27th, 2010 and for the whole period of her mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2016.

Luxembourg, April 27th 2010.

For true copy

A & A Company S.A.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2010136506/23.

(100156458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

ElySION Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 132.388.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010135968/11.

(100155241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Dafisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.158.

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «DAFISA HOLDING S.A.», (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67158), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 2 février 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey DUMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société «DAFISA HOLDING S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, I. MARECHAL-GERLAXHE, A. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12169. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010135954/58.

(100155552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

ElySION Dessau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 132.541.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010135969/11.

(100155242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

ElySION Kappeln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.718.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010135970/11.

(100155243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Hermes Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.297.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 12 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Torben Madsen, M. Gilles Wecker et Melle Fiona Finnegan comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale

2. De ré-élire Modern Treuhand SA comme le commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 12, 2010, it has been resolved the following:

1 To reelect Mr. Torben Madsen, Mr. Gilles Wecker and Ms. Fiona Finnegan as directors of the company until the next annual general meeting;

2 To reelect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2010136033/17.

(100155911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Energy Optics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.713.

—
Extrait résolution de l'administrateur unique du 7 octobre 2010

Résolution:

- SKYVIA SA, administrateur unique de la société Energy Optics SA, immatriculée au registre des sociétés sous le n° B 154 713, représentée par Mr Lucien Voet demeurant à 1 Cité Millewée L-8064 Bertrange, prend la décision de nommer Mr Jens Van Hoove, demeurant à Stationsstraat 67A à B-9890 Asper comme directeur à la gestion journalière.

Référence de publication: 2010135971/12.

(100155597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 86.195.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135972/10.

(100155504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

ANNULE ET REMPLACE les comptes annuels au 31 décembre 2008 déposé au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009 sous le n° L090185822.04, et la mention publiée au Mémorial C n° 2505 eu 24 décembre 2009 sous le référence de publication 2009153750/11.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010135973/13.

(100155526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

CEF (W) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 103.686.

—
EXTRAIT

Il résulte de décisions prises par les actionnaires de CEF (W) SA (la Société) lors d'une assemblée générale annuelle tenue en date du 13 septembre 2010 (i) que la démission de son commissaire aux comptes Audiex S.A., ayant son siège social au L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie a été acceptée et (ii) que BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra dans l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CEF (W) SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010136870/19.

(100155779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

EDEN LogCenter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135975/10.

(100155639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

EMERGENCE HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 100.865.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2010

Référence de publication: 2010135980/10.

(100155661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Thibarin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.202.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138725/34.

(100159014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Sierra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.934.

L'an deux mil dix, le seize septembre à 14.30 heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SIERRA INTERNATIONAL S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 71.934), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée en date du 30 septembre 1999 sous la dénomination de VERTUN INVESTMENT S.A. par acte devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange (L), publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 942 du 09 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 413 du 06 juin 2001, pour devenir STAGE-COACH S.A., et par acte devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (L), en date du 26 mars 2002, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1029 du 05 juillet 2002, prenant alors la dénomination de SIERRA INTERNATIONAL S.A., enfin modifiés une dernière fois par devant le même notaire le 13 mai 2002, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1162 du 02 août 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sophie DI LORENZO, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que la société SIERRA HOLDING S.r.l, propriétaire de toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Décision de mettre la société en liquidation la société anonyme SIERRA INTERNATIONAL S.A.

2.- Nomination de FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (RCS Luxembourg B 67905).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 en recourant à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise, il peut continuer les activités de la société mais dans le seul et unique but de réaliser les actifs, payer les dettes et distribuer l'actif social à l'actionnaire unique.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

A la fin de la liquidation, tous les actifs de la société seront transférés à l'actionnaire en numéraire et/ou en nature et les actions de la société seront annulées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-H. DOUBET, A. BRAQUET, S. DI LORENZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41641 Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136186/72.

(100155815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Equitherm S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.288.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135982/9.

(100155780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Prologis Italy XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.046.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 28 September 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy XIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 26, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 735 of July 11, 2003 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by thirty (30) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy XIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 735 du 11 juillet 2003 (la («Société»)) et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trente (30) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

119172

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43265. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137945/99.

(100158222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Espace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 104.034.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010135985/12.

(100155783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Eufina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 68.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135986/10.

(100155248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Poseidon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 octobre 2010

Résolutions

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Cristobalina Moron et nomme comme nouvel administrateur Monsieur Sébastien Schaack, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Les mandats du Réviseur d'Entreprises et du Commissaire aux Comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Tax Consult S.A. 1, Rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises:

Fiduciaire Continentale S.A 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg pour les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Poseidon International S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010137515/22.

(100157243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Euresa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 33.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 05 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135987/10.

(100155210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Exenta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135988/9.

(100155487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

FoamCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.174.

Les comptes annuels au 31 juillet 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135991/10.

(100155753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

FoamCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.174.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135992/10.

(100155755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

FoamCo 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 336.925,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.175.

Extrait des résolutions des gérants du 24 mars 2010

Il est décidé de nommer gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Robert SILVESTER, gérant démissionnaire en date du 24 mars 2010:

- Monsieur Roger Guy SMEE, né le 14 août 1948 à Reading au Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Kilnbrook House, Rose Kiln lane, Reading, Berkshire RG2 0BY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010135993/15.

(100155531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.323.

—
Extrait de résolution circulaire prise du 1^{er} octobre 2010:

Ont démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} octobre 2010

- Mr Alain Hondequin, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mr Christian Schor, Administrateur, 64, rue de France, F-94682 Vincennes

Rectificatif sur l'adresse des mandataires, les nouvelles données à lire:

- M. Jacques Chahine, Administrateur, 17, rue Mère Teresa, Strassen, L-8033, Luxembourg

- M. Andrew Pell, Administrateur, 1197, Thé Homestead, Bullbeggars Lane, GU21 4SQ, Woking, UK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Digital Funds

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010136880/19.

(100155797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

FoamCo 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.660,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.178.

—
Extrait des résolutions des gérants du 24 mars 2010

Il est décidé de nommer gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Robert SILVESTER, gérant démissionnaire en date du 24 mars 2010:

- Monsieur Roger Guy SMEE, né le 14 août 1948 à Reading au Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Kilnbrook House, Rose Kiln lane, Reading, Berkshire RG2 0BY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010135994/15.

(100155549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

FoamCo 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 204.550,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.176.

—
Extrait des résolutions des gérants du 24 mars 2010

Il est décidé de nommer gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Robert SILVESTER, gérant démissionnaire en date du 24 mars 2010:

- Monsieur Roger Guy SMEE, né le 14 août 1948 à Reading au Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Kilnbrook House, Rose Kiln lane, Reading, Berkshire RG2 0BY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010135995/15.

(100155563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Steinfort Capital Growth SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 133.174.

—
Extrait de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 11 mars 2010

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur John S. Morrey, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur Mr Lutz Kalkofen, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

L'Assemblée a approuvé l'élection de Madame Muriel Sosnowski, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011

L'Assemblée a pris note de la décision de Monsieur Hans-Joachim Rosteck de ne pas se représenter comme Administrateur de la Société avec effet le 11 mars 2010.

L'Assemblée a pris note de la décision de Madame Silke Büdinger de ne pas se représenter comme Administrateur de la Société avec effet le 11 mars 2010.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Deloitte S.A. 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg comme "Réviseur d'Entreprises Agréé" jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011

Pour le compte de Steinfort Growth SICAV-SIF
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Laurence KREICHER

Référence de publication: 2010136935/24.

(100155723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

FoamCo 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.425,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.172.

—
Extrait des résolutions des gérants du 24 mars 2010

Il est décidé de nommer gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Robert SILVESTER, gérant démissionnaire en date du 24 mars 2010:

- Monsieur Roger Guy SMEE, né le 14 août 1948 à Reading au Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Kilnbrook House, Rose Kiln lane, Reading, Berkshire RG2 0BY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010135996/15.

(100155569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Funis Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.010,18.

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.387.

—
Extrait des résolutions du Gérant Unique du 7 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 7 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. Johannes Gerardus Hermanus DERCKSEN en tant que gérant de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010135998/14.

(100155286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

DJE Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.326.

Der Verwaltungsrat der DJE LUX SICAV nimmt zur Kenntnis, dass Herr Florian Bohnet mit Wirkung zum 1. Juli 2010 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt hat.

Der Verwaltungsrat der DJE LUX SICAV fasst in Anbetracht des Vorgenannten den nachfolgenden Beschluss:

In Einklang mit dem luxemburgischen Gesetz und der Satzung der DJE LUX SICAV beschließen die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates, den vakanten Posten mit Wirkung vom 1. Juli 2010 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahre 2011 im Wege einer Kooptierung durch

Herrn Christian Wolff
zu besetzen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

Herr Stefan David Grün, Vorsitzender

Herr Dr. Ulrich Kaffarnik, stellv. Vorsitzender

Herr Christian Wolff, Mitglied

Alle Personen mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Oktober 2010.

DJE LUX SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2010137032/25.

(100156175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Fanopi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.264.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136000/10.

(100155906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Finarom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 116.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136004/9.

(100155654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Finlav International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.091.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 juin 2010

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme
FINLAV INTERNATIONAL S.A.
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136005/14.

(100155247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Jaccl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.736.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2010.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

La société FMS SERVICES S.A. ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société en remplacement de Monsieur Thierry SCHMIT.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 1^{er} janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
JACCL S.A.

Référence de publication: 2010136055/16.

(100155368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Fita Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.274.

—
Extrait des résolutions du Gérant Unique du 29 septembre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 29 septembre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société EMPoint Sàrl (gérant unique de la Société, ci après le «Gérant») le 29 septembre 2010 que le siège social du Gérant se situe désormais au au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010136008/15.

(100155285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Foxworth Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.311.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010136009/11.

(100155957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Framed A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.701.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 octobre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010136011/11.

(100155652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.561.

In the year two thousand ten, on the first day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "KARA INVEST S.A.", a family asset management company, a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on July, 15, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2022 of August, 20, 2008. The articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October, 7, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2211 of November, 12, 2009.

The meeting was opened by Ms Joelle MAMANE, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To Increase the subscribed capital by an amount of TWO MILLION THREE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (2,377,700 EUR) to bring it from its present amount of ONE MILLION THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (1,032,300 EUR) to THREE MILLION FOUR HUNDRED TEN THOUSAND EUROS (3,410,000 EUR) by the issuance of SEVENTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED (76,700) new shares with a par value of THIRTY-ONE EUROS (31.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. To accept the subscription of the 76,700 new shares by the sole shareholder M. Tomasz Andrzej BERZYNSKI and payment of the said shares by contribution in kind consisting of a Securities Portfolio held by the said sole shareholder estimated to an amount of 10,448,526 Polish Zloty, a part of which will be transferred to the capital and the surplus in the share premium.

3. To amend article 5 of the Articles of Association.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of TWO MILLION THREE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 2,377,700) to bring it from its present amount of ONE MILLION THIRTY TWO THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 1,032,300) to THREE MILLION FOUR HUNDRED TEN THOUSAND EURO (EUR 3,410,000) by the issue of SEVENTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED (76,700) new shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Second resolution

The general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares by the sole actual shareholder:

Mr Tomasz Andrzej BERZYNSKI, company's director, born in Lublin (Poland) on 1 October 1956, residing at 34-4 Weteranow, 20-044 Lublin (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed,
by virtue of a proxy given on 24 September 2010,
who declares to subscribe to the SEVENTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED (76,700) new shares and to fully pay them up by contribution in kind of a Securities Portfolio ("The Contribution") held by him.

The Contribution is composed principally of State Bonds, Equities and investments in derivatives evaluated at a total amount of TEN MILLION FOUR HUNDRED FORTY-EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY SIX Polish Zloty (PLN 10,448,526), corresponding at TWO MILLION SIX HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-ONE EUROS TWENTY-SEVEN CENTS (EUR 2,622,161.27) on basis of the exchange rate dated September 30th, 2010, being 3.9847 Polish Zloty for 1.- Euro and further described in a document issued by "Banque Privée BCP (Suisse) S.A." having its registered office at Ch-1204 Geneva, 4, place du Molard.

The amount of TWO MILLION THREE HUNDRED SEVENTYSEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 2,377,700) has been transferred to the share capital account and the surplus, being TWO HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED SIXTY-ONE EUROS TWENTY-SEVEN CENTS (EUR 244,461.27) has been transferred to the share premium account.

The existence and the value of the said Securities Portfolio is evidenced in a report established by HRT Révision, having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. B 51.238, on 30 September 2010, concluding as follows:

"Conclusion:

Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport du portefeuille titres ne correspond pas au moins à 76.700 nouvelles actions KARA INVEST S.A. SPF d'une valeur nominale de EUR 31,00 chacune à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission totale de EUR 244.461,27."

Mr Tomasz Andrzej BERZYNSKI declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at THREE MILLION FOUR HUNDRED TEN THOUSAND EURO (EUR 3,410,000) represented by ONE HUNDRED TEN THOUSAND (110,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately THREE THOUSAND EURO (3,000.-EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, preceded by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier octobre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KARA INVEST S.A.», Société de Gestion de Patrimoine Familial, en abrégé SPF, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2022 du 20 novembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2211 du 12 novembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter: I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 2.377.700) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION TRENTÉ DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.032.300) au montant de TROIS MILLIONS QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.410.000) par l'émission de soixante-seize mille sept cents (76.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Acceptation de la souscription des 76.700 nouvelles actions par le seul actionnaire M. Tomasz Andrzej BERZYNSKI et libération intégrale par un apport en nature consistant en un portefeuille titre détenu par l'actionnaire unique estimé à un montant total de 10.448.526 Zloty Polonais dont une partie est transférée dans le compte capital et pour le surplus dans le compte prime d'émission.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 2.377.700) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION TRENTÉ DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.032.300) au montant de TROIS MILLIONS QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.410.000) par l'émission de SOIXANTESEIZE MILLE SEPT CENTS (76.700) nouvelles actions d'une valeur nominale de TRENTÉ ET UN EUROS (EUR 31) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, par l'actionnaire unique actuel de la société:

Monsieur Tomasz Andrzej BERZYNSKI, administrateur de sociétés, né à Lublin (Pologne) le 1^{er} octobre 1956, demeurant à 34-4 Weteranow, 20-044 Lublin (Pologne),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 24 septembre 2010;

lequel déclare souscrire les SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENTS (76.700) actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport en nature d'un portefeuille titre («L'Apport») détenu par l'actionnaire unique.

L'Apport est composé principalement d'obligations d'Etat, de participations ainsi que de produits dérivés évalué à un montant total de DIX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT SIX Zloty Polonais (PLN 10.448.526) correspondant à DEUX MILLIONS SIX CENT VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE ET UN EUROS VINGT-SEPT CENTS (EUR 2.622.161,27) sur base du taux de change du 30 septembre 2010, étant de 3,9847 Zloty Polonais pour 1.- Euro, et mieux décrit dans un document émis par «Banque Privée BCP (Suisse) S.A.», ayant son siège social à CH-1204 Genève, 4, Place du Molard.

Le montant de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 2.377.700) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir DEUX CENT QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET VINGT-SEPT CENTS (EUR 244.461,27) est versé dans le compte prime d'émission.

La preuve de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'existence et la valeur dudit portefeuille titre a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par HRT Révision, ayant son siège social L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. B 51.238 en date du 30 septembre 2010, qui conclut comme suit:

119181

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport du portefeuille titres ne correspond pas au moins à 76.700 nouvelles actions KARA INVEST S.A. SPF d'une valeur nominale de EUR 31,00 chacune à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission totale de EUR 244.461,27.»

Monsieur Tomasz Andrzej BERZYNSKI a déclaré que l'Apport est libre de tout gage, privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données pour effectuer toute notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.410.000) représenté par CENT DIX MILLE (110.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ TROIS MILLE EUROS (3.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAMANE, M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43295. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137870/193.

(100158218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 11 octobre 2010

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAVFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010136072/17.

(100155832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Geplux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 78.228.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136015/10.

(100155518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Good-Bye S.A., Société Anonyme,**(anc. OBye Holding S.A.).**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 117.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136013/11.

(100155293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

Rectificatif du dépôt du 25 janvier 2010 (No L100011800)

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010136016/14.

(100155418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

GLL RESF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 136.222.

Aus den Beschlüssen des Verwaltungsrats der GLL Management Company S.à r.l. vom 21. September 2010 geht hervor, dass nunmehr die GLL Management Company S.à r.l. für Rechnung des GLL Real Estate Selection Fund - MVUV, eines Teilfonds des GLL Real Estate Selection Fund, Inhaber aller Gesellschaftsanteile der GLL RESF Holding Alpha s.à r.l. ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2010.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010136017/14.

(100155736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Matimacael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.856.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 8 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 8 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société EMPoint Sàrl (gérant B de la Société, ci après le «Gérant») le 29 septembre 2010 que le siège social du Gérant se situe désormais au au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010136089/15.

(100155287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Global Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.433.

—
Extrait des résolutions prises par l'Administrateur unique en date du 4 octobre 2010

Est nommé délégué à la gestion journalière de la société, pour une durée indéterminée,

Monsieur Paul STIÉVENART, gestionnaire de société, demeurant à 71, route de Luxembourg, L-7240 Bèrelange

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136019/12.

(100155614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

GLOBAL TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.432.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 4 octobre 2010

Est nommé délégué à la gestion journalière de la société, pour une durée indéterminée,

Monsieur Paul STIÉVENART, gestionnaire de société, demeurant à 71, route de Luxembourg, L-7240 Bèrelange.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136020/12.

(100155370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 13, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 146.635.

—
Le bilan de clôture au 14 Juillet 2010 de la société GP S.à r.l., dissoute en date du 14 Juillet 2010 et déjà radiée, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136021/11.

(100155766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Goma-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.332.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 octobre 2010

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature A en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele.

Mademoiselle Mariagrazia RINALDI et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs avec pouvoir de signature B.

Monsieur VISCOMI Annibale est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

GOMA-FIN S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010136894/19.

(100155440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

HD Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 28.980,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.723.

—
EXTRAIT

En date du 30 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 7 septembre 2010.

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.

- M. Robin Naudin ten Cate et M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants B de la société avec effet au 7 septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant B, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137392/20.

(100157149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.965.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010137406/14.

(100157429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.
